

Sédiments dans les cours d'eau et voies d'eau

Dernière mise à jour : 08 janvier 2018

 Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non pertinente



Mise à jour de cette fiche d'indicateurs prévue en 2025

L'accumulation de sédiments au fond des cours d'eau et voies d'eau peut nuire à la navigation, augmenter les risques d'inondation, modifier et faire disparaître certains biotopes aquatiques. Selon la concentration et la disponibilité des polluants qu'ils transportent, les sédiments peuvent aussi altérer la qualité de l'eau et des fonds aquatiques.

Navigation sans entrave mais faible marge de sécurité

Entre 2010 et 2015, d'importants travaux de dragage ont permis de mettre fin aux restrictions à la navigation pour cause d'envasement . La marge de sécurité reste faible : les prochains marchés de dragage 2017 - 2020 visent l'extraction d'environ 150 000 m³/an de sédiments alors que, selon les estimations disponibles, le gisement d'entretien annuel atteindrait 600 000 m³ ^[1]. Pour les cours d'eau non navigables, le gisement de sédiments n'est pas évalué. Les curages y sont rares. Ils sont surtout motivés par la lutte contre les inondations .

Des secteurs à assainir

La qualité des sédiments dépend de la qualité des matières en suspension apportées aux cours d'eau , des déversements éventuels de substances et des déplacements de sédiments remis en suspension, lors de crues p. ex. Dans les voies navigables, environ 2/3 des sédiments extraits sont pollués. La qualité est très variable géographiquement. Les secteurs soumis historiquement à l'influence d'un environnement très industrialisé se caractérisent par une pollution marquée. Les polluants les plus couramment rencontrés sont le Cd, le Pb, le Zn, les fluorures, les cyanures, les hydrocarbures, les HAP et les PCB. Ces secteurs devraient être assainis afin d'éviter la remise en suspension de sédiments pollués, la contamination de zones plus étendues et l'augmentation des coûts de gestion pour les dragages futurs. Dans les cours d'eau non navigables, la qualité des sédiments est suivie sur 90 sites de contrôle échantillonnés sur trois ans. Sur la période 2014 - 2016, les pollutions étaient rares sauf en ce qui concerne les fluorures^[2]. À noter que la qualité dont il est question ici^[3] n'est envisagée que du point de vue de la gestion des sédiments *ex situ* . Elle n'est pas directement interprétable en termes de risque pour les écosystèmes aquatiques.

Vers une meilleure qualité des sédiments récents

La qualité des sédiments pour leur impact *in situ* est néanmoins suivie pour certaines substances. La directive 2008/105/CE^[4] impose en effet une analyse tendancielle à long terme des concentrations en certaines substances (dites prioritaires) accumulables dans les sédiments (couche superficielle) et/ou les biotes, en visant la baisse de leurs concentrations sans fixer d'objectif chiffré. Il faudra attendre fin 2019 (soit trois cycles d'investigation du réseau sur la période 2010 - 2019) pour établir les premières tendances. En attendant, la présence de dépôts récents non ou peu pollués sur des fonds plus anciens^[5] semble indiquer que la qualité s'améliore. Elle souligne l'intérêt de l'assainissement des dépôts anciens pour éviter que ceux-ci ne contaminent les dépôts plus récents.

[1] MET, 2004^(a) et MET, 2006^(b). À titre indicatif, sur la décennie 2008 - 2017, ce sont entre 337 000 t/an de sédiments (min. sur la période) et 867 000 t/an de sédiments (max. sur la période) qui ont gagné chaque année les eaux de surface wallonnes par érosion hydrique des sols selon les estimations effectuées à l'aide du modèle EPICgrid . Les mêmes ordres de grandeur sont valables en termes de volumes (m³/an) puisque 1 m³ de sédiments humides équivaut à 0,9 à 1 t de sédiments secs (estimation SPW - DGO2). Une part de ces apports atteint les voies navigables. D'autres sources s'y ajoutent (sédiments endogènes, rejets...). L'estimation d'un gisement récurrent de 600 000 m³/an concorde avec ces ordres de grandeurs.

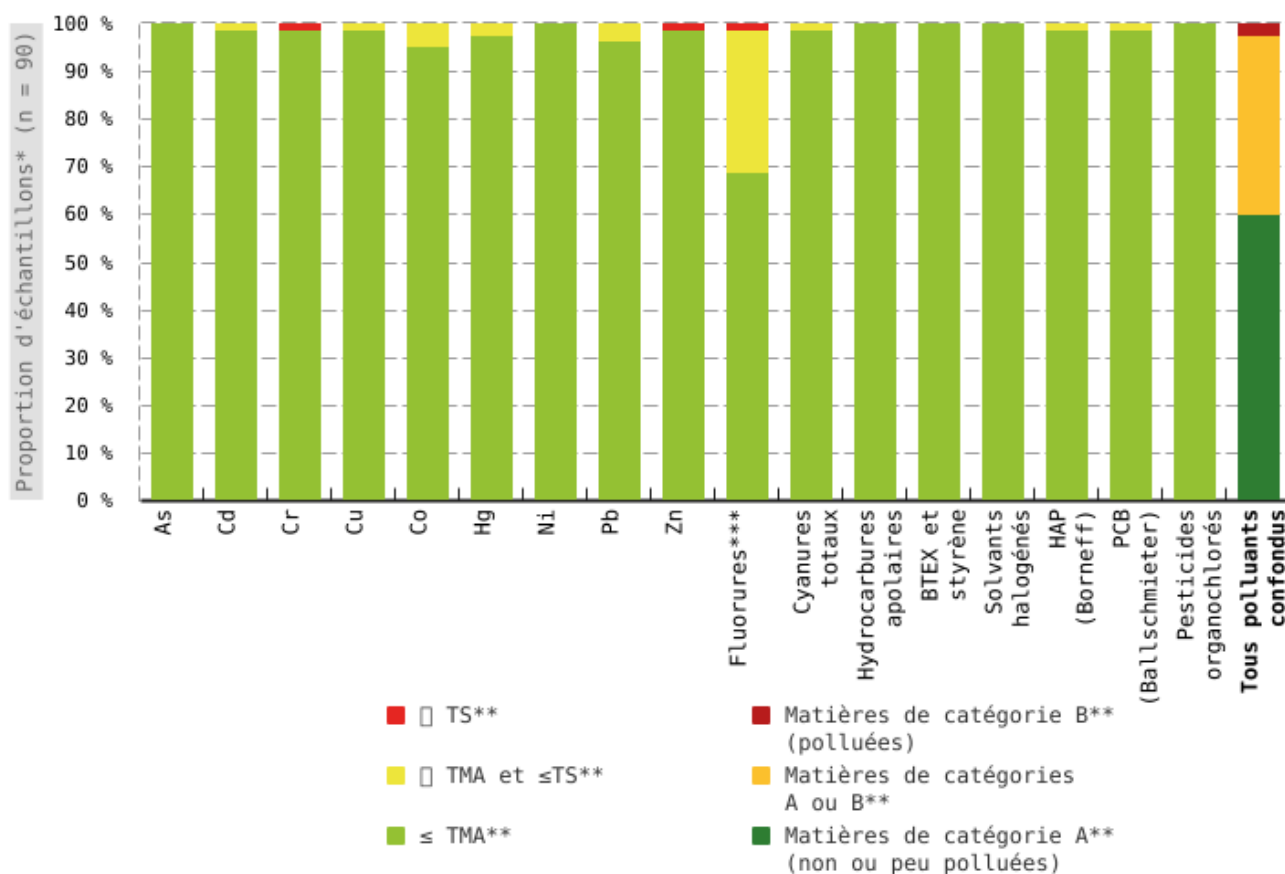
[2] La méthode d'analyse des fluorures utilisée tend à surestimer leur concentration. Les tests de lixiviation effectués sur nombre d'échantillons ont conduit au classement en catégorie A (non ou peu pollué, AGW du 30/11/1995 ) d'une très large majorité d'entre eux.

[3] Comparaison aux normes de l'AGW du 30/11/1995 

[4] Voir l'Art. 3 de la directive 2008/105/CE  et la fiche d'indicateurs relative aux micropolluants dans les eaux de surface 

[5] Observations du SPW - DGO2 - DEAG dans le cadre du suivi des marchés de dragage

Qualité des sédiments des cours d'eau non navigables de Wallonie (2014 – 2016)

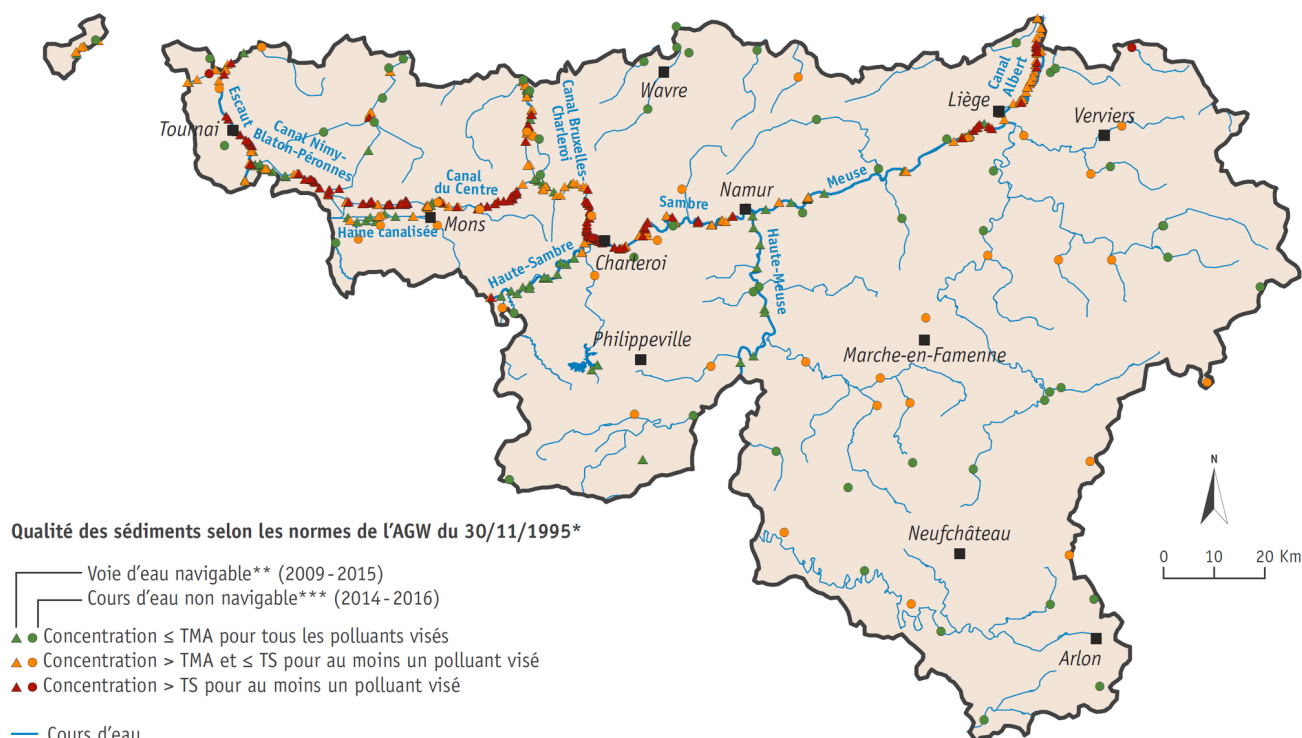


* Échantillons composites de sédiments prélevés au niveau des 90 sites du réseau de contrôle (période 2014 - 2016, fraction < 2 mm)

** Comparaison aux normes de l'AGW du 30/11/95 : TMA ("teneur maximale admissible") et TS ("teneur de sécurité"). Les matières sont de catégorie A (non ou peu polluées) si les TMA sont respectées. Elles sont de catégorie B (polluées) si la TS d'un polluant est dépassée. La classification A ou B s'effectue sur base de tests de lixiviation si les teneurs en polluants sont comprises entre les TMA et les TS. Ces tests ne sont pas effectués dans le cadre du suivi des 90 sites de contrôle des cours d'eau non navigables.

*** La méthode d'analyse des fluorures utilisée tend à surestimer leur concentration. Les tests de lixiviation effectués sur nombre d'échantillons ont conduit au classement en catégorie A (non ou peu pollué) d'une très large majorité d'entre eux.

Qualité des sédiments des cours d'eau et des voies d'eau



* Comparaison des concentrations en polluants aux normes de l'AGW du 30/11/95 relatif à la gestion des matières enlevées par dragage et curage : TMA ("teneur maximale admissible") et TS ("teneur de sécurité"). Les matières sont de catégorie A (non ou peu polluées) si les TMA sont respectées. Elles sont de catégorie B (polluées) si la TS d'un polluant est dépassée. Pour les sédiments des voies d'eau navigables, la classification A ou B s'effectue sur base de tests de lixiviation si les teneurs en polluants sont comprises entre les TMA et les TS. Dans la pratique, ces tests ne sont pas effectués pour les cours d'eau non navigables.

** Échantillon composite de sédiments prélevés sur la profondeur à draguer (période 2009 - 2015, fraction < 2 mm)

*** Échantillon composite de sédiments prélevés au niveau des 90 points du réseau de contrôle (période 2014 - 2016, fraction < 2 mm)

Évaluation

? Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non pertinente

État : Évaluation non réalisable

Pas de référentiel

Tendance : Évaluation non pertinente

Les diverses dimensions de la thématique (gisement, qualité des sédiments du point de vue de leur gestion, qualité des sédiments du point de vue de leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques, situations et enjeux contrastés des sédiments des voies navigables et des cours d'eau non navigables...) ne permettent pas d'évaluer une tendance unique.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) MET, 2004. Étude des sédiments des voies navigables. Évaluation des coûts de gestion des produits de curage et de dragage. Rapport MOD. 024/13. Ministère wallon de l'équipement et des transports - Direction générale des voies hydrauliques - Laboratoire de recherches hydrauliques - Commission Produits de dragage : Châtelet, Belgique.

(b) MET, 2006. Calcul des volumes de dragage sur certains biefs des voies navigables de la Région wallonne. Version 1.1. Ministère wallon de l'équipement et des transports - Direction générale des voies hydrauliques - Laboratoire de recherches hydrauliques : Châtelet, Belgique.